Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Déclaration de naissance

Devenir fonctionnaire européen

Mis à jour le 17 juin 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les fonctionnaires européens sont recrutés par des concours organisés par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) ou par le Conseil de l'Europe. Si vous réussissez la procédure de sélection, vous serez affecté dans l'une des institutions ou dans l'un des organes de l'Union européenne (UE).

¤ **SITUATION 1 :** INSTITUTIONS DE L'UE

Conditions d'inscription

Pour passer un concours de sélection de fonctionnaire de l'UE, vous devez :

- avoir la nationalité d'un pays de l'UE,
- jouir de vos droits civiques,
- être en position régulière au regard de vos obligations militaires,
- maîtriser 2 langues officielles de l'UE ou 3 pour la filière linguistique (traducteur, interprète, vérificateur linguistique et juriste linguiste).

Profils recherchés

Le statut de fonctionnaire européen regroupe une grande diversité de profils autour des catégories générales suivantes :

- les administrateurs (parmi lesquels les traducteurs et les interprètes),
-

les assistants (tâches techniques et de gestion),

- et les assistants-secrétaires (fonctions d'appui administratif et de gestion de bureau).

Les concours se déroulent par catégorie ou par grades à l'intérieur de ces catégories. Vous devrez choisir un ou plusieurs concours en fonction de votre expérience professionnelle, de votre niveau d'études et des compétences demandées.

Parution des avis de concours et candidature

Les concours généraux planifiés sont d'abord annoncés dans un calendrier prévisionnel sur le site internet de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) (particuliers), souvent plusieurs mois à l'avance.

Le moment venu, les avis de concours eux-mêmes sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) (particuliers) et sur la page consacrée aux concours du site EPSO. Ces avis sont les seuls qui font foi. Ils indiquent les conditions à remplir pour concourir, le nombre estimé des postes ouverts...

Pour concourir, vous devez déposer un dossier de candidature en ligne sur le site d'EPSO.

Téléservice : Postuler à un concours de fonctionnaire européen (particuliers)

Sélection des candidats

La procédure de sélection comprend 2 étapes :

- l'admission (tests informatisés dans des centres dans tous les pays de l'UE et dans certains pays hors UE)),
- et l'évaluation à Bruxelles.

Si vous faites partie des candidats ayant obtenu les meilleurs résultats à la phase d'admission, vous participerez à la phase d'évaluation. Cette phase comporte une série d'exercices destinés à évaluer l'aptitude du candidat à occuper le poste proposé.

Si vous réussissez la phase d'admission, vous serez inscrit sur une liste de réserve. Il s'agit d'une base de données accessible aux institutions européennes qui souhaitent recruter des collaborateurs.

Pour les profils les plus courants (concours généralistes), les listes de réserve restent valables pendant un an. Pour les autres profils, les listes de réserve restent valables généralement 3 ans.

Si votre nom figure sur une liste de réserve, vous pourrez être sélectionné pour un entretien d'embauche dans une des institutions ou dans un des organes de l'UE.

❗

Attention : être inscrit sur une liste de réserve ne constitue pas une garantie de recrutement.

En cas de réussite

Si votre candidature est retenue, vous serez affecté :

- dans l'une ou l'autre des institutions européennes (Parlement européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, Cour de justice, Cour des comptes, Conseil européen, Banque centrale européenne) ;
- ou dans un des organes de l'UE (Comité économique et social, Comité des régions de l'UE...).

¤ **SITUATION 2 :** CONSEIL DE L'EUROPE ET CEDH

Conditions d'inscription

Pour pouvoir travailler au conseil de l'Europe ou à la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), vous devez :

- être ressortissant de l'un des états membres du conseil de l'Europe (particuliers),
- avoir moins de 65 ans,
- posséder une excellente maîtrise du français ou de l'anglais et une connaissance satisfaisante d'une de ces deux langues.

Profils recherchés

Le statut de fonctionnaire européen regroupe une grande diversité de profils autour des catégories générales suivantes :

- les administrateurs (tâches professionnelles et/ou managériales),
-

les assistants administratifs,

- le personnel d'appui,
- les traducteurs et interprètes,
- le personnel technique.

Les concours se déroulent par catégorie. Vous devrez choisir un ou plusieurs concours en fonction de votre expérience professionnelle, de votre niveau d'études et des compétences demandées.

Parution des avis de concours et candidature

Les concours généraux planifiés sont annoncés sur le site du Conseil de l'Europe. Il faut postuler en ligne.

Téléservice : Postuler à un emploi au Conseil de l'Europe (particuliers)

Sélection des candidats

La procédure de sélection comprend 3 étapes :

- une présélection,
- une évaluation qui peut prendra la forme de testes d'aptitude, épreuves écrites, questionnaires,...
- un entretien avec le jury.

Si vous réussissez ces différentes phases vous serez inscrit sur une liste de réserve. Il s'agit d'une base de données accessible au Conseil de l'Europe et à la CEDH qui souhaitent recruter des collaborateurs.

Les listes de réserve restent valables 4 ans.

❗

Attention : être inscrit sur une liste de réserve ne constitue pas une garantie de recrutement.

Pour en savoir plus

- Pays de l'Union européenne - Information pratique - Commission européenne
- Pays du Conseil de l'Europe - Information pratique - Conseil de l'Europe
- Site de l'Office européen de sélection du personnel (Epso) - Information pratique - Commission européenne
- Journal officiel de l'Union européenne - Information pratique - Union européenne
- Emplois au Conseil de l'Europe - Information pratique - Conseil de l'Europe

Où s'adresser ?

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F402